



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## défense et usage

Question écrite n° 119249

### Texte de la question

M. Jacques Myard appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les violations croissantes de la langue française dans les entreprises françaises. En réaction à cette dérive inadmissible, un Collectif pour le droit de travailler en français en France s'est réuni le 8 février dernier, à l'Assemblée nationale, formé de syndicalistes, de responsables d'associations de défense de la langue, de chefs d'entreprise, mobilisés à l'initiative de la CFTC afin de préserver la place du français dans les entreprises. L'auteur de cette question a été particulièrement fier d'accueillir la création de ce Collectif qui bénéficie du soutien d'autres parlementaires et de hautes personnalités. En effet, la réalité quotidienne d'un nombre croissant d'entreprises françaises sur le sol national se voit soumise à l'occupation de la langue dite « corporate ». Les logiciels, les messageries, les documents de travail, les réunions avec le personnel imposent une langue étrangère unique, fût-ce au détriment de la compréhension et des exigences minimales de sécurité. Connaître l'anglais devient un critère de carrière et de maintien de l'emploi alors même que, souvent, le poste de travail ne le justifie pas. Il n'est plus rare enfin que des salariés apprennent en anglais la mort accidentelle de l'un de leurs collègues ou la délocalisation de leur entreprise. La langue se transforme ainsi en facteur de discrimination et d'exclusion pour bon nombre de salariés. Cette dérive se produit au mépris de notre Constitution et de la loi Toubon du 4 août 1994, elle va à l'encontre de la convention de l'Unesco de 2005 sur la diversité linguistique et culturelle, portée et signée par la France. La mobilisation en faveur de notre langue concerne au plus haut niveau l'intérêt des entreprises françaises, elle doit s'étendre à l'administration nationale et européenne à Bruxelles, au secteur des sciences, de l'innovation et des brevets où les élites trop souvent ont appris à renoncer à parler ou écrire en français, et ce alors même que le français est un atout à l'exportation et un moyen d'influence politique et économique. Si nos entreprises renoncent à utiliser le français pour privilégier le « globish », il sera alors vain de s'étonner que les étudiants étrangers s'écartent de nos écoles d'ingénieurs pour aller se former aux États-Unis, privant directement notre économie de partenaires futurs et la pénalisant gravement à terme. Le combat pour la survie de la langue n'est pas ringard, c'est un combat pour l'avenir. Il lui demande s'il est déterminé à agir auprès des entreprises françaises pour qu'elles se fassent les promoteurs de la langue française dans leur intérêt bien compris.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jacques Myard](#)

**Circonscription :** Yvelines (5<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 119249

**Rubrique :** Langue française

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** culture et communication

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 février 2007, page 2019